

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

ABONNEMENT

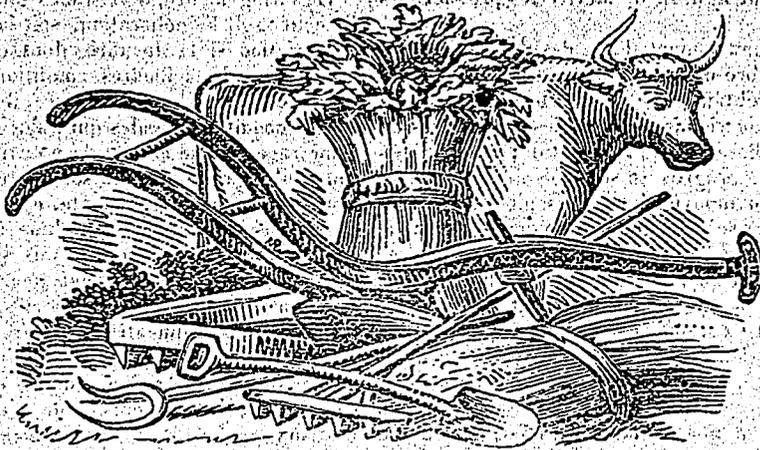
\$1.00, payée, invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES

1re insertion, 8 cts. la ligne
2e " " etc. 2 cts. " "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emprons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

CAUSERIE AGRICOLE

LES PRODUITS DU BÉTAIL.

(Suite.)

DES MOYENS DE SE PROCURER UNE BONNE RACE.

Entendons-nous bien d'abord sur ce que signifie *bonne race*. Une race n'est réputée bonne que lorsqu'elle remplit parfaitement le but pour lequel on la tient. Une race ne sera donc pas bonne si, dans le cas où il est besoin d'une forte production de lait, elle ne possède pas l'aptitude laitière à un haut degré. Cette épithète ne pourra pas non plus lui être appliquée, lorsque race de boucherie, elle ne sera pas d'un développement rapide et d'un engraissement facile.

Aucunes de nos races locales, ne peuvent donc être appelées bonnes, puisque les différentes aptitudes qu'elles possèdent ne sont pas arrivées chez ces races à un degré suffisant de perfection. Nos vaches laitières pourraient être meilleures tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la richesse du lait. Nos bœufs destinés à l'engraissement devraient avoir une meilleure conformation et prendre plus facilement la graisse avec une même quantité de nourriture. Il serait aussi indispensable d'améliorer nos pores, parce qu'ils se développent trop lentement et n'engraissent pas assez bien. Nos moutons, faisant beaucoup à désirer quant à la finesse et à l'abondance de la laine et quant à la conformation, exigent également l'influence des améliorations judicieuses. Nos chevaux pourraient acquérir plus de taille et plus de force, et l'amélioration sera encore, dans ce cas-ci, très-avantageuse.

La nécessité de toutes ces améliorations s'est déjà fait sentir et plusieurs agriculteurs éminents ont fait venir de l'Angleterre de nombreux sujets destinés à effectuer, par le croisement, les changements nécessaires. Mais le croisement n'est pas la seule voie à suivre lorsqu'on veut améliorer une race; ce serait vraiment malheureux qu'il en fut ainsi, parce que quelquefois ce moyen est trop lent.

On peut procéder à l'augmentation des qualités d'une race

commune par les trois moyens que voici :

1o. L'importation d'une race étrangère et sa substitution à la race locale; 2o. la même importation, mais dans le but de la croiser avec la race indigène; 3o. la sélection, c'est-à-dire le choix des reproducteurs pris dans la race du pays sans infusion de sang étranger.

Afin de faire prévaloir l'un ou l'autre de ces trois moyens de se procurer de bonnes races, il s'est formé trois classes d'améliorateurs : la première veut l'importation, la seconde, le croisement et la dernière, la sélection. Nous ne pouvons accepter aucune de ces opinions exclusives. Les trois genres d'amélioration que nous venons de faire connaître à nos lecteurs, possèdent tous de grands avantages, peuvent avoir, dans les circonstances convenables, d'excellents effets sur la formation des races, et il est impossible en thèse générale de dire que l'un d'eux est préférable aux autres. Pour donner une réponse exacte, il faut d'abord demander à l'améliorateur quelle race il veut former, puis étudier les qualités et les défauts de la race indigène; ce n'est qu'après avoir éclairé ces deux points que l'on devra faire un choix.

De l'importation.—Les partisans de l'importation pure et simple, comme moyen de se procurer une bonne race, ont certainement à leur disposition le mode le plus facile et ordinairement le plus sûr de se procurer des sujets possédant les qualités désirées. Cela se conçoit facilement, l'importateur, après avoir mûrement réfléchi sur les besoins de sa localité et cherché le genre de production qui doit donner les profits les plus élevés, s'attachera à introduire la race étrangère qui répond le mieux à ce qu'il désire obtenir; qui possède, en un mot, dans sa perfection l'aptitude sur laquelle l'améliorateur veut spéculer. Mais, pour réussir, l'importateur doit avoir une connaissance exacte des races les plus renommées, de leur genre de production, de leurs besoins et de leur état d'amélioration; sans quoi, il est très-exposé à faire choix d'animaux dont l'aptitude est tout autre que celle qui lui est nécessaire.

Ce conseil peut paraître inutile aux yeux de quelques personnes; mais elles doivent remarquer que nous n'écrivons pas

ici pour les savants ; qu'au contraire nous nous adressons spécialement à ceux qui ignorent et c'est le plus grand nombre ; or, du moment que nous avons quelque chose à apprendre à la majorité, l'enseignement est utile et même nécessaire. D'ailleurs, les croisements irrésolus et, non raisonnés qui sont faits dans les campagnes, nous donnent le droit de mettre les producteurs sur leur garde.

Ainsi le beurre est reconnu comme l'une des productions les plus lucratives et bon nombre de cultivateurs se livrent à cette spéculation. Dans le but d'obtenir une plus forte production de cette utile matière, on pousse vigoureusement les détenteurs de vaches laitières vers l'amélioration de leur bétail ; les sociétés d'agriculture, les hommes de progrès se sont mis de la partie et ont augmenté la rapidité du mouvement. Mais plusieurs tentatives d'amélioration viennent se briser contre un écueil assez visible pourtant. Les croisements, au lieu d'amener une augmentation dans la richesse ou la quantité du lait, produisent souvent une extrême facilité à engraisser et le but est manqué. Pourquoi ces résultats sont-ils si différents de ceux que l'on désire ? Parce que le choix de la race amélioratrice a été mauvais ; parce que, afin d'obtenir une lactation plus riche ou plus abondante, on a choisi les reproducteurs dans une race dont la spécialité n'est pas la production du lait. En effet, nous avons souvent remarqué dans des sujets dits améliorés, la présence d'une forte dose de sang Durham ; or, le Durham n'est certainement pas une race laitière et on fait un tort immense à la production laitière, lorsqu'on l'emploie comme améliorateur des vaches à lait. Par conséquent, puisque cette faute se fait dans les croisements ne peut-elle pas avoir lieu également lorsqu'il s'agit de l'importation pure et simple d'une race étrangère ? et il est de notre devoir de crier gare à vous !

Pourvu que l'améliorateur possède les connaissances que nous avons données comme nécessaires, l'importation pourra être très-avantageuse, c'est même le seul moyen recommandable lorsque la race indigène est trop défectueuse ou lorsqu'elle s'éloigne trop, par sa conformation et ses aptitudes, du type que l'on désire.

Cependant malgré les grands avantages que nous procure l'importation, ce moyen est peu acceptable, du moins en grand, et surtout lorsqu'il s'agit d'une race précieuse et des sujets les plus qualifiés dans cette race ; car on sera obligé de faire des déboursés énormes, très-souvent tellement élevés que la spéculation n'aura que des pertes à constater. Il est néanmoins un moyen de recourir à l'importation, sans de trop fortes dépenses. Pour cela, on se borne à l'introduction de quelques sujets mâles et femelles, avec lesquels on procédera à la formation du troupeau dont on a besoin ; en agissant ainsi, on économise l'argent ; mais il faut patienter, car le troupeau ne peut devenir suffisamment nombreux qu'après un temps très-long. Dans ce cas même il est nécessaire de se mettre en garde contre les mauvais effets de la consanguinité complète.

Le plus grave inconvénient que doivent craindre les partisans de l'importation c'est la *dégénérescence* de la race importée. Toutes les races animales sont, dans certaines circonstances, sujettes à dégénérer ; l'ancienneté et la constance peut arrêter pour quelque temps cette rétrogradation ; mais elles finissent par céder.

La *dégénérescence* se produit lorsque le milieu dans lequel on place les sujets importés diffère trop de celui où la race à laquelle ils appartiennent s'est formée. Les diverses races dont dispose l'agriculture de tous les pays, depuis les plus améliorées et les plus renommées jusqu'aux plus communes, se sont formées sous l'influence de certaines conditions locales. Tant qu'elles restent dans ces conditions, elles se reproduisent invariablement dans toute leur intégrité : leur conformation, leur production,

leurs qualités et leurs défauts se transmettent des ascendants aux descendants avec persistance. Mais que ces conditions changent et avec elle s'opérera la transformation radicale des races ; tellement qu'au bout de quelques années elles ne seront plus reconnaissables.

Le changement que les races subissent alors ont pour résultat d'amener soit l'amélioration, soit la *dégénérescence*. Il y aura amélioration si la localité dont elles prennent possession se trouve dans de meilleures conditions que celle qu'elles viennent de laisser ; dans le cas contraire, il y aura *dégénérescence*.

Les conditions locales qui influent le plus sur la transformation d'une race sont le climat, la nourriture et le traitement. Lors donc qu'une race, formée sous un climat tempéré, recevant une nourriture riche et abondante, est transportée sous un climat rigoureux pour n'y recevoir qu'une alimentation pauvre et insuffisante, elle y dégénérera ; mais si d'un climat froid on prend une race nourrie chétivement pour l'installer dans une contrée riche en fourrages de toutes sortes, il y aura amélioration et, en même temps, modification des caractères.

Généralement la nécessité de l'importation se fait sentir dans des localités où la richesse du sol et l'abondance des fourrages laissent à désirer ; tandis qu'on a coutume de ne faire venir les bestiaux améliorés que des contrées riches sous tous les rapports. Ce doit être ainsi ; car autrement l'importation n'aurait plus sa raison d'être, hormis le cas impossible où de riches capitalistes voudraient par passe-temps transformer une race remarquable par ses défauts. On ne peut donc importer une race que parce qu'elle est préférable à celle du pays. Par conséquent ce sont les localités arriérées qui empruntent aux plus avancées. Dans ce cas, il faut qu'il y ait modification plus ou moins rapide en mal, c'est-à-dire *dégénérescence*. Mais l'importateur peut, jusqu'à un certain point, sinon empêcher, du moins retarder considérablement cette rétrogradation. S'il n'a à combattre que l'insuffisance de la production fourragère, c'est-à-dire si le climat des deux localités est semblable, il possède un moyen infailible de soutenir les qualités de la race importée, c'est l'amélioration de sa culture et surtout la fertilisation de la terre et l'introduction des fourrages artificiels et des racines alimentaires. Mais s'il a à vaincre la différence du climat le combat sera rude et interminable.

Dans ce combat, l'importateur n'a que deux armes à sa disposition : 1o. diminuer l'influence des circonstances physiques par une nourriture, des soins et un traitement capable de produire ce que l'on veut obtenir, c'est-à-dire une alimentation abondante et l'emploi des abris contre les temps rigoureux, et 2o. *rafraîchir le sang* : en terme de métier, à des intervalles plus ou moins rapprochés, *rafraîchir le sang* veut dire importer du lieu de provenance de nouveaux mâles et même de nouvelles femelles dont le sang régénérera celui des sujets qui ont souffert. Ces deux armes, dans les mains d'un homme habile suffisent pour maintenir la race importée : dans toute son intégrité. Mais elles doivent être employées simultanément ; elles n'auront leur entier effet qu'à cette condition.

L'importation fréquente des sujets d'élite est néanmoins très-dispendieuse et d'autant plus dispendieuse que le lieu de provenance est plus éloigné et que les conditions de sol et de climat diffèrent davantage, car alors il faudra *rafraîchir le sang* plus souvent. Cette circonstance seule suffit pour faire renoncer à ce moyen de se procurer d'une bonne race ; à moins toutefois que l'on prenne les sujets améliorés dans une contrée peu éloignée et que les moyens de communication entre les deux pays soient très-faciles.

Quelquefois cependant, la race importée peut subir des modifications qui n'affectent que sa conformation ou certains caractères extérieurs ; dans cette occurrence, si la qualité essentielle

pour laquelle elle a été choisie ne diminue pas, si elle se maintient constamment à la même hauteur, nous ne voyons pas l'opportunité des nouvelles importations, si ce n'est dans le cas où les animaux possédant tous les caractères distinctifs de la race, sont payés dans la localité même un prix rémunérateur.

En résumé, l'importation d'une race étrangère comme moyen de se procurer une bonne race est le moins praticable, et tout cultivateur qui tient une exploitation dans le but de faire des profits (c'est le cas ordinaire), doit généralement lui préférer l'un des deux autres.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Deux votes de non-confiance proposés, l'un, au sujet de l'item de \$15,000 alloué aux écoles normales pour l'enseignement agricole, l'autre, à propos de l'item de \$15,000 à titre de prêt à la commission des chemins à barrières, n'ont pas eu de succès. L'opposition s'est de plus montrée hostile à une augmentation de subside pour la construction de nouveaux édifices publics, et l'amendement qu'elle a proposé a été rejeté. Le projet de loi, relatif à l'organisation de la police provinciale, est sorti victorieux de toutes les épreuves auxquelles il a été soumis.

Les nouvelles, qui nous arrivent de la Rivière-Rouge, si elles sont vraies, ont de la gravité. Il paraît que les métis seraient bien déterminés à repousser les autorités canadiennes; que M. McDougall aurait tenté de les réduire par la force des armes, mais que la plupart de ses gens auraient été faits prisonniers et qu'il n'aurait plus avec lui que quelques Indiens des Prairies. On donne ces nouvelles sous toutes réserves.

Les nouvelles que nous avons de Mgr. l'archevêque, par une lettre du 4 décembre, sont excellentes.

M. l'abbé J. Martel, curé de Ste. Julie de Somerset, continue à écrire sur la question de l'instruction publique. Il a mis à nu bien des plaies, signalé de bien graves empiètements sur les droits sacrés et inviolables de l'Eglise. On peut assurer que son travail est fort bien vu dans son ensemble et qu'il est de nature à rendre un grand service à la religion et au pays.

Un télégramme du 21 décembre nous apprend que ce jour-là même avait lieu à Rome la troisième congrégation du Concile. Elle a nommé un comité de la Foi et les Pères, qui le composent, sont Mgr. de Poitiers, les archevêques de Posen, de Malines, de Baltimore et de Westminster.

Mgr. de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, a prononcé dans sa cathédrale, à l'occasion de son départ pour Rome, un magnifique discours, dont nous donnons l'extrait suivant où il est question des singulières doctrines de Mgr. d'Orléans :

« Qui le croirait ! C'est à l'instant le plus solennel de la grande vie de Pie IX, lorsque placé si haut par le malheur autant que par la vertu, il va mettre le sceau à sa gloire en convoquant un Concile général, lorsqu'un immense élan de l'univers catholique semble porter vers lui ses vœux, pour proclamer l'autorité de son nom et l'infaillibilité de ses jugements; c'est alors que d'étranges et mensongères doctrines s'en viennent, comme une voix discordante, troubler cet universel Hosanna, doctrines qui ne tendent à rien moins qu'à bouleverser de fond en comble la divine constitution de l'Eglise, en substituant à sa vieille monarchie le rêve moderne d'un long Parlement,—doctrines qui osent déverser le blâme sur nos grands Papes du moyen-âge,—doctrines qui nous font reculer, nous, évêques de France, si justement fiers de notre pays et de notre Eglise, jusqu'aux plus mauvais temps de notre histoire,—doctrines enfin qui ne craignent pas d'affirmer que, même dans les temps ordinaires, les Evêques ont reçu je ne sais quelle part dans le gouvernement général de l'Eglise, en sorte que sans leur assentiment ou public ou au moins tacite, le Pape ne peut pas lever le doigt ou prononcer une parole qui oblige.

« Cela est faux, mes bien chers Frères, et archifaux, et il est de mon devoir de vous prévenir contre de telles erreurs. C'est le Pape seul qui gouverne l'Eglise, parce que seul il est la pierre sur laquelle Jésus-Christ l'a fondée; seul, il a reçu la mission de paître les brebis en même temps que les agneaux; seul, il confirme ses frères dans la Foi, et sa foi ne défaille jamais; seul, il tient entre ses mains les clefs qui ouvrent et qui ferment. »

Revenons maintenant au pays. Certains articles éditoriaux et certaines correspondances, qu'a récemment publiés le *Journal de Québec*, disent d'une façon bien claire que les deux partis, qui existent aujourd'hui chez les catholiques et qui ont pris une attitude bien tranchée, à l'occasion des idées émises par Mgr. d'Orléans dans ses *Observations*, constituent un fait scandaleux. Nous ne le nions pas, mais à qui la faute ? S'il plaît à certains d'entre les catholiques, à la tête desquels est Mgr. Dupanloup, de modifier le dogme chrétien, les MM. qui écrivent sur le *Journal de Québec* pensent-ils que, pour éviter le scandale, tous les catholiques du monde doivent faire queue à Mgr. d'Orléans ou au moins ne rien dire ? Mais cette ligne de conduite, bien loin de diminuer le scandale, l'augmenterait, lui donnerait des proportions immenses, puisqu'elle laisserait l'erreur circuler librement, prendre la place de la vérité et en usurper tous les droits. Ce ne sont pas ceux qui protestent contre l'erreur, la combattent et la maudissent, qui donnent du scandale; ceux-là, au contraire, travaillent à l'édification de leurs frères et à opposer, autant qu'ils en sont capables, une digue au mal qui résulte du scandale produit; mais les scandaleux sont ceux qui prêchent une doctrine erronée, ou bien ceux encore qui l'approuvent ou la propagent.

Malheureusement, le *Journal de Québec* compte aujourd'hui parmi ces derniers. Il n'a pas un mot de blâme à déverser sur les doctrines contenues dans les derniers écrits de Mgr. d'Orléans; loin de là, il a manœuvré de telle façon que ses lecteurs, s'ils jugent ces doctrines d'après sa manière de voir, qu'il a peu déguisée, les regarderont comme très-innocentes. Bien plus, ils devront les croire excellentes puisqu'il s'est imposé la tâche de démontrer que ceux qui les combattent, et notamment M. Ls. Veillot, se hasardent dans des voies inconnues et dangereuses. Le *Journal de Québec* a même fait mieux que cela: il a donné très-clairement à entendre, dans son numéro du 11 décembre, que chacun est libre d'admettre ou de rejeter l'infaillibilité personnelle du Pape: « Nous ne prétendons pas, disait-il, blâmer ou approuver les partisans ou les adversaires de l'infaillibilité personnelle du Pape. » Le 16, il ajoutait: « Ce pauvre monseigneur d'Orléans n'a fait qu'exprimer son opinion sur une question débattue. » Depuis lors, il a inséré dans ses colonnes une correspondance signée *Un catholique laïque*, où nous lisons les paroles suivantes: « La question de l'infaillibilité personnelle du Pape est laissée à la dispute des hommes. »

Le *Journal de Québec* est sans doute de bonne foi quand il écrit et reproduit de pareilles choses, mais sa bonne foi, si grande qu'elle soit, ne saurait innocenter la doctrine qu'il prêche. Qu'il dise, s'il le veut, que chacun est libre de regarder comme opportune ou inopportune la définition dogmatique de l'infaillibilité personnelle du Pape, on ne peut l'en blâmer; mais c'est tout autre chose quand il affirme que le fait même de l'infaillibilité du Pontife romain peut être indifféremment admis ou rejeté. Cette infaillibilité n'est pas encore déclarée dogme de foi, il est vrai, mais cela n'empêche pas que c'est une vérité tellement certaine qu'on ne peut la nier sans commettre une faute très-grave. Et supposé même que le Concile ne s'en occupe pas, tout catholique sera obligé de continuer d'y croire. Cette croyance a été celle de tous les Pères et de tous les siècles. St. Augustin, entr'autres, n'a-t-il pas écrit: « Le jugement du Pape a mis fin à la cause des Pélagiens; » et St. Thomas: « C'est au Pape à décider en matière de foi. » St. Bonaventure a été très explicite aussi lui sur ce point: « Le Pape, dit-il, ne peut

errer quand il parle comme Pape et quand il promulgue un dogme de foi."

Venons à quelque chose de plus récent. La Sacrée Pénitencerie, qui est aussi versée dans les matières qui intéressent la foi que le *Journal de Québec* et ses correspondants, s'est permis de déclarer, le 13 décembre 1831, qu'on ne doit pas absoudre les partisans du gallicanisme, à moins qu'ils ne soient de bonne foi. Or, on sait que le gallicanisme n'est ni plus ni moins que la doctrine professée par Mgr. d'Orléans dans ses *Observations*, et qu'un de ses principaux caractères c'est qu'il nie l'infaillibilité personnelle du Pape. On peut juger par là de la valeur morale de cette phrase que nous citons tout-à-l'heure: "Ce pauvre Monseigneur d'Orléans n'a fait qu'émettre son opinion sur une question débattue."

Les écrivains du *Journal de Québec* et leurs adhérents semblent tous être dans cette très-fausse opinion: qu'un catholique peut admettre ou rejeter tout ce qui n'est pas défini comme dogme de foi. Il résulterait de là que nombre de propositions, enseignées par l'Eglise, pourraient être niées sans qu'il y eût faute, et entr'autres, la proposition suivante: *Le Concile de Trente a été vraiment œcuménique et légitime*. Qui ne voit cependant que nier semblable proposition, bien qu'elle ne soit pas contenue dans le dépôt de la révélation, c'est aller, par voie de conséquence, se jeter dans l'abîme de l'hérésie, et commettre, par conséquent, une faute très-grave. Or, il en est absolument de même si l'on nie l'infaillibilité du Pape; l'on n'est pas plus libre de nier dans un cas que dans l'autre. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà fait remarquer, Pie IX a condamné la XXI^e proposition du *Syllabus* où il est dit que les professeurs et les écrivains catholiques ne sont tenus d'enseigner et de défendre que les seules vérités proposées à la croyance commune, à titre de dogme de foi, par le jugement infaillible de l'Eglise.

Citons maintenant un fait qui parle bien haut en faveur de l'infaillibilité personnelle du Pape. En 1705, dit M. Bensa, quelques évêques, dans leur acte d'acceptation d'une constitution papale, ajoutèrent la clause: *qu'ils l'acceptaient après l'avoir examinée, en qualité de juges*. L'année suivante, le Souverain Pontife, Clément XI, célèbre par la douceur de son caractère, leur adressa publiquement une sévère réprimande, dont nous extrayons le passage suivant:

"Vous auriez dû remarquer la forme de notre constitution apostolique: et ce n'est pas nous qui l'avons introduite; elle est usitée, depuis bien des siècles, dans les actes de nos prédécesseurs. D'après cette forme, nous ordonnons, commettons et enjoignons, par l'autorité apostolique, aux archevêques et aux évêques l'exécution et l'observation entière de la même constitution. Cette simple remarque vous aurait suffisamment avertis que, dans cette même cause, nous ne cherchions point votre conseil, nous ne demandions point vos suffrages, nous n'attendions point votre consentement, mais que nous vous imposions seulement l'obéissance; cette obéissance que, immédiatement avant votre sacre, vous avez promise, avec serment solennel, au bienheureux Pierre, prince des apôtres, à la sainte Eglise romaine, à nous et à nos décrets et préceptes apostoliques."

Si le Pape a le droit incontestable d'exiger la soumission à tous ses décrets, comme il en promulgue de purement dogmatiques, il en résulte qu'il est infaillible, car autrement Jésus-Christ l'aurait autorisé à enseigner l'erreur et obligé les fidèles à l'accepter comme vérité, ce qui est absurde et impie. Ajoutons que si, depuis bien des siècles, les Papes s'attribuent publiquement, constamment, dans leurs actes officiels adressés au corps entier des évêques, l'autorité suprême et infaillible, comme résidant dans leur personne, indépendamment du consentement des évêques; et que si ceux-ci, depuis bien des siècles, approuvent généralement, au moins par leur silence, ce langage et ces actes de l'autorité papale, il faut que l'autorité religieuse réside pleine, entière et infaillible dans le Pontife romain seul.

Le *Journal de Québec* recommande la modération à ceux qui s'occupent des débats soulevés par les écrits de Mgr. d'Orléans. Rien de mieux; mais il aurait dû prêcher d'exemple tout d'abord. Nous aimons à lui rappeler que les sorties furibondes d'*Un Catholique* ont été fort bien accueillies chez lui; qu'il a trouvé fort de son goût la pièce de Mgr. d'Orléans, intitulée: *Avertissement*, et qu'il a parlé des *incorables adorateurs* de M. Veillot. Quand on veut rappeler à la modération, il ne faut pas user d'un style intempérant, ni publier des pièces qui sont plus qu'immodérées, à quelque point de vue qu'on les considère. Celui qui est vraiment modéré garde en tout une juste mesure; il ne lui est pas défendu d'appeler les choses par leur vrai nom ni de les qualifier sévèrement, pourvu que ce soit avec équité; mais il n'outré rien, il n'impute rien à tort.

Toujours à propos de modération, et pour montrer combien elle est nécessaire, un des correspondants du *Journal de Québec*, qui signe *Un Catholique laïque*, consacré deux et même trois paragraphes à flétrir l'acharnement, les rancunes et les accusations qu'a occasionnées la question des classiques. "Quoique les idées se soient modifiées, dit-il, considérablement rapprochées sur cette question des classiques païens et des classiques chrétiens, les rancunes et les acharnements personnels sont restés, et ce sont les *prêtres* qui nous donnent ce lugubre spectacle." En voilà encore un de ces modérés, de ces parangons de vertu! Les accusations les plus graves, les plus outrageantes, les plus scandaleuses et les plus gratuites en même temps ne lui pèsent pas au bout de la langue. Sur quoi s'appuie-t-il donc pour englober autant d'hommes respectables, vertueux et vénérables dans de si odieuses accusations? Beaucoup aimeraient à le savoir. Il ajoute que les laïques sont généralement moins ardents et moins âpres à la lutte, parce qu'ils sont plus accoutumés à la contradiction et au frottement des opinions. Ceux des laïques qui gardent le calme relatif qu'il préconise, ne le gardent pas pour les raisons qu'il donne. Ces laïques sont de sa catégorie, à lui M. le *Catholique laïque*. Or, ceux-là, comme son écrit en fait foi, n'en savent pas long en fait de principes religieux et sociaux, et ils se préoccupent de bien autre chose que des funestes doctrines qui menacent de renverser la religion et la société. Pour eux, ils savent se tirer d'affaire, en faisant la part de Dieu et du monde, et ils servent le monde copieusement. Ils ne prennent sérieusement feu que dans le cas où leur vanité personnelle ou bien encore de mesquins intérêts sont en cause. Alors, par exemple, ils prouvent qu'ils peuvent faire un sérieux tapage.

Un autre correspondant du *Journal de Québec*, qui sait du grec celui-là, a cru urgent de rappeler les grands principes de la charité chrétienne. Nous demanderons à ce grec moderne où il veut en venir et à qui s'adressent ses leçons de charité. Blesserait-on par hasard cette belle vertu en différant d'opinion avec ceux qui approuvent Mgr. Dupanloup, tentant de raviver le gallicanisme, et qui blâment M. Veillot démasquant les faux prophètes? Ce serait un peu fort. Prétend-t-il qu'on doive se laisser accuser publiquement et injustement sans réclamer? Mais la charité bien ordonnée commence par soi-même; on remplit un devoir en défendant sa réputation comme on en remplit un en défendant ses biens temporels contre un injuste agresseur. Monsieur, qui sait du grec, refuserait-il à celui qui discute le droit d'appeler par leurs noms propres les faits et gestes publics de ses adversaires, et de les qualifier comme il convient? Il se fait sévère outre mesure et dépasserait les bornes de la modération.

Si un adversaire ne veut pas qu'on donne aux actes qu'il pose en public des noms qui lui sont désagréables à entendre ou qu'on leur appose des qualificatifs qui sont de nature à le chatouiller, qu'il ne produise pas en public de ces actes qui portent de tels noms ou qui appellent de semblables épithètes. Et puis, il ne

faut pas parler de la charité seule, surtout quand ses droits ne sont nullement lésés. Il y a aussi les droits de la vérité à respecter. La charité par excellence exige qu'on défende la vérité envers et contre tous, et, s'il n'y a pas moyen de le faire autrement, même en sacrifiant des réputations. C'est là un principe élémentaire de morale. Voilà pour Monsieur qui sait du grec.

Un *Catholique* voudrait-il bien se rappeler que nous lui avons posé certaines questions et que ces questions demandent une réponse.

CORRESPONDANCE

Le Rapport sur l'enseignement agricole (Suite)

M. l'Éditeur,

Après nous avoir fait connaître le mode d'enseignement qu'il veut appliquer à l'enfance, le rapport aborde celui qu'il croit le plus applicable à la jeunesse, nous montre certaines conditions suggérées aux écoles d'agriculture et nous apprend en quoi devrait consister la science des élèves qui sortent de ces institutions.

Le rédacteur du rapport voit d'abord qu'à l'Assomption comme à Ste. Anne, les élèves n'aiment guère le travail et la pratique agricoles.

Examinons la valeur de cette assertion. Le Comité précédé de son Président est arrivé à Ste. Anne en plein hiver : quatre à cinq pouces de neige recouvraient la terre. Dans l'après-midi, la ferme et les étables furent visitées, et le soir du même jour il y eut convocation des Directeurs et Professeurs de l'École d'Agriculture. Le jour suivant seconde convocation et visite à l'atelier de la *Gazette des Campagnes*. Vers midi, Messieurs les membres du comité laissent Ste. Anne.

D'une seule visite à la ferme et à l'École, Monsieur a conclu que les élèves n'aiment guère la pratique agricole. Sur la ferme la saison des travaux était terminée ; pendant sa visite aux étables et écuries, les élèves étaient à l'étude ; il ne les a donc pas vus au travail et il ne peut donc pas conclure qu'ils n'aiment guère la pratique agricole. Mais qu'importait à Monsieur de les voir ou de ne les pas voir. Il est arrivé à Ste. Anne avec la ferme conviction que les élèves de nos écoles spéciales ne doivent pas aimer le travail et lors même qu'il aurait eu la preuve la plus convaincante du contraire il aurait persisté dans ses préjugés. Il est ainsi fait ; nous en avons eu la preuve dans les discussions qu'il a soulevées lors de sa visite. Seul contre tous les Directeurs et Professeurs de l'École de Ste. Anne et contre la majorité de ses collègues il a persisté à tout voir en noir. Mais, on nous demandera pourquoi persiste-t-il dans ces idées erronées ? quel intérêt a-t-il à en agir ainsi ? Il donne dans une autre partie de son rapport une réponse indirecte à ces deux questions :

« Votre comité, dit-il, insiste fortement pour que les élèves conservent le goût et l'appétit pour le travail des champs ; qu'ils développent les forces de leur corps, autant que les facultés de leur esprit ; qu'ils exécutent tous les travaux du cultivateur, consacrant au travail manuel huit heures par jour en été... et quatre en hiver... »

Ainsi, suivant ce passage, les élèves des écoles spéciales n'ont pas assez de pratique, car autrement de quelle utilité aurait été cette suggestion faite au Conseil d'agriculture ? Pour qu'il ait cru nécessaire d'insister dans ce sens, il faut donc, suivant lui, que les règlements des écoles d'agriculture laissent à désirer quant à la pratique.

M. le Président nous a même fait remarquer que six heures de travail par jour ne sont pas suffisants et partant de là, il a fait le raisonnement suivant : le temps consacré à la pratique n'est pas assez long, les élèves ne travailleront pas assez et par consé-

quent ils perdront le goût de la pratique agricole. Si cette conséquence est bien trouvée, elle est loin d'être logique. Nous comprendrions ce raisonnement si les élèves étaient privés de toute pratique ; mais nous ne voyons pas pourquoi huit heures de travail seraient plus en état de développer chez les élèves le goût des opérations agricoles que six ; nous aurions même cru le contraire. Les élèves n'aiment pas la pratique lorsqu'elle ne dure que six heures et on voudrait leur donner ce goût en les obligeant à y consacrer huit heures. Monsieur est du nombre de ceux qui tiennent fort aux fractions.

D'ailleurs une expérience personnelle de neuf années nous donne le droit d'être aussi bien renseigné à ce sujet que le Révérend Supérieur de Ste. Thérèse. L'institution dont il est le chef a essayé il est vrai l'introduction de l'enseignement agricole : quelques élèves ont même fréquenté l'école d'agriculture alors sous son habile direction, mais tout ce beau feu ne jeta qu'un éclat passager. Si nous sommes bien renseignés tout cela n'a pas duré au-delà de deux ans, et pendant ce laps de temps Monsieur a-t-il acquis assez d'expérience pour venir régenter une institution qui compte onze années d'existence et qui a passé par bien des traverses. S'il le croit, il faut avouer qu'il possède un talent supérieur. Quel malheur que les circonstances ne lui aient pas permis de travailler plus longtemps au progrès de l'agriculture en Canada...

Ste. Anne, dans les premières années de son existence, obligeait ses élèves à neuf heures de pratique par jour, et nous n'avons eu alors que des misères à enregistrer. Plus tard, l'expérience nous a démontré que six heures suffisaient, et maintenant les élèves aiment la pratique, au point que la plus forte punition que nous puissions leur infliger c'est de les en priver pendant une heure ou deux.

Ce fait suffit seul pour démontrer toute la fausseté de l'avance de Monsieur. Nos élèves aiment généralement le travail, et prétendre le contraire ne peut être le fait que d'un homme à préjugés.

Passant ensuite aux conditions suggérées à nos écoles d'agriculture, M. le président dit qu'elles doivent être essentiellement pratiques et avoir pour but de former des cultivateurs praticiens ; fait l'énumération des conditions que doit remplir la ferme-mo-dèle, et des matières enseignées dans le cours théorique.

Dans toute cette masse informe de suggestions, on ne voit que deux choses : l'ignorance de l'auteur du rapport sur la nature du savoir agricole et sur la manière d'enseigner l'agriculture.

Les écoles spéciales doivent avoir pour but de former des cultivateurs praticiens. C'est ce à quoi nous visons depuis le jour de l'inauguration de l'école de Ste. Anne ; avec cette différence que nous en connaissons les moyens et que Monsieur les ignore.

Afin de faire cesser cette ignorance qui chez lui est bien pardonnable, puisque ses études ont suivi une direction toute différente, nous allons lui donner quelques leçons sur l'enseignement agricole. Nous regrettons beaucoup de n'avoir pas prévenu sa visite.

Le savoir agricole se compose de deux parties bien distinctes : les connaissances pratiques et la science philosophique.

« Savoir donner à tous les serviteurs, dit M. L. Gossin, l'exemple de l'activité ; les commander avec assez d'autorité pour être toujours obéis ; combiner ensemble les ouvrages de chaque jour ; mesurer rapidement par la pensée les distances et le temps ; juger de l'état du ciel et de celui de la terre ; se rendre un compte exact de la valeur des choses, de manière à pouvoir bien vendre et bien acheter : voilà surtout en quoi consiste ce premier savoir. »

Quant au savoir philosophique, nous allons le faire connaître en recourant à l'autorité d'un homme qui plus que tout autre est compétent à traiter cette matière. Cet homme, praticien par

excellence devait avoir un grand mépris pour toute théorie inutile. Nous voulons parler de Bernard Palissy le célèbre ouvrier philosophe. Voici comment il s'exprime; nous ne changeons que l'orthographe des mots pour l'intelligence du sujet :

“ Je sais que toute folie accoutumée est prise par une loi et vertu ; mais à ce je ne m'arrête, et ne veux aucunement être imitateur de mes prédécesseurs, sinon en ce qu'ils auront bien fait selon l'ordonnance de Dieu. Je vois de si grands abus et ignorances en tous les arts, qu'il semble que tout ordre soit la plus grande part perverti, et que chacun labore la terre sans aucune philosophie, et vont toujours le trôt accoutumé, en suivant la trace de leurs prédécesseurs, sans considérer les natures, ni causes principales de l'agriculture.

“ *Demande.*—Tu me fais à ce coup plus ébahir de tes propos, que je ne fus jamais. Il semble à t'ouïr parler, qu'il est requis quelque philosophie aux laboureurs, chose que je trouve étrange.

“ *Réponse.*—Je te dis qu'il n'est nul art au monde, auquel soit requis une plus grande philosophie ; que c'est autant que journellement violer la terre, et les choses qu'elle produit et m'émérveille que la terre et natures produites en icelle, ne crient vengeance contre certains meurtrisseurs, ignorants et ingrats, qui journellement ne font que gêter et dissiper les arbres et plantes, sans aucune considération. Je t'ose aussi bien dire que, si la terre était cultivée son devoir, qu'un journaut (*mesuré de superficie*) produit plus de fruit que non pas deux, en la sorte qu'elle est cultivée journellement.”

Ainsi, Bernard Palissy, ne craint pas d'affirmer que nul art au monde n'exige un savoir philosophique aussi grand que l'agriculture. Il le met même au-dessus du savoir pratique ; lui le praticien incomparable attribue une plus grande influence à la science qu'à l'exécution manuelle des travaux. Et il n'est pas le seul : nos plus illustres agronomes contemporains, Thaër, Mathieu de Dombasle, De Gasparin parlent dans le même sens. Un vieux dictionnaire appuyé sur l'expérience vient aussi mettre la science au premier plan et reléguer la pratique au dernier. Le voici : “ Un cultivateur ne se ruine pas parce qu'il labore mal ; mais parce qu'il dirige mal.”

M. le Président ne tient aucun compte de ces respectables autorités, lui ignorant en pratique et en théorie fait fi de l'expérience acquise pour ne s'en rapporter qu'à lui-même. Il paraît vouloir nous prouver qu'on en sait toujours assez pour mener un train de culture. A cheval sur ce principe erroné des plus arriérés de nos cultivateurs, il veut absolument que nos écoles d'agriculture soient transformées en fermes-modèles ; il n'exige des élèves comme condition d'admission, que l'instruction la plus élémentaire : savoir lire couramment, écrire et chiffrer et il ne permet que le perfectionnement de leurs connaissances grammaticales.

Voilà où en est rendu le savant monsieur. Le Conseil d'agriculture a-t-il bien maintenant le droit de s'applaudir de son choix.

(A continuer.)

J. D. SCHMOUTH, Prof. E. A.

Les pommes de terre

Après avoir formé de forts sillons dans des terrains un peu élevés, c'est-à-dire, sans trop d'humidité, les Américains ont soin de choisir leurs semences de moyenne grosseur, exemptes de blessures et meurtrissures, les plantent à huit poches de profondeur et à un pied de distance ; ils les recouvrent de terre deux fois durant la croissance.

La maturité de ces tubercules n'étant complète que lorsque les tiges et feuilles sont entièrement sèches, on se garde bien de couper avant la récolte les tiges et feuilles.

Ils les conservent en tubercules mêlés à une petite quantité de terre, les couvrant plus ou moins suivant la température de la contrée, de manière à maintenir une fraîcheur moyenne.

Beaucoup de nos cultivateurs négligent ces précautions évi-

demment utiles, puisqu'il est reconnu que les pommes de terre venant à la surface du sol ou dans des terrains marécageux, et récoltées trop tôt, ne possèdent presque plus de matières nutritives. Ils choisissent pour les semences le rebut des récoltes, les plus petits tubercules ; ils les coupent souvent en morceaux par économie ; ils les sèment tardivement quand ils sont germinés ; souvent on néglige de former des sillons de grosseur convenable, ou de recouvrir suffisamment la semence. On coupe les tiges pour les bestiaux. Ces modes défectueux d'opérer contribuent à amener la maladie.

On ne peut trop insister sur le soin qu'il faut apporter au choix de la semence. Ainsi, lorsqu'on rentre la récolte dans les caves, ou lorsqu'on la conserve en sillons humides, les tubercules germent facilement, et il est facile de concevoir qu'épuisés par ces germes ils seront moins propres à la reproduction que ceux dont la germination se développe uniquement et entièrement après avoir été semés.

Nous avons reconnu les excellents résultats obtenus par un procédé fort simple, qui consiste à ranger les tubercules destinés à la semence dans des boîtes à claire-voie sur toutes les faces ; ces boîtes doivent être placées l'une sur l'autre dans un endroit sec et à l'abri de la gelée, dans un grenier ou dans une grange où il ne gèle pas, et de manière que l'air y circule facilement.

F. E. J.

Election des officiers de la Société d'agriculture du Kamouraska pour 1870

Président, Révd. M. F. Pilote ;—*Vice-Président*, P. Dessaint, écrivain ;—*Secrétaire*, M. Isaïe Dessaint ;—*Directeurs*, Révd. M. Patry, Dr. L. Têtu, l'Hon. Elizée Dionne, Vincelas Taché, écrivain, Auguste Casgrain, Hypol. Paradis, Fl. DeGuise, écrivain, N. P., P. Pelletier, Ls. Miller, Sifroi Dumont, J. B. Richard, Jos. Levêque.

La loi d'agriculture exige autant de directeurs qu'il y a de paroisses dans chaque comté.

Petite chronique agricole

La température est tout à fait variable. Tantôt nous avons un brillant soleil, tantôt un ciel couvert, et un atmosphère chargé de vapeurs. Il a plu lundi l'après-midi et toute la journée de mardi. Nous passons presque sans transition du froid au tempéré, et vice versa. Nous avons eu aussi ces jours derniers une bonne quantité de neige. Les chemins sont bouillants, selon l'expression reçue pour dire leur état après une bonne bordée de neige. C'est un inconvénient qui va disparaître bientôt si une nouvelle neige ne survient, vu les nombreuses visites occasionnées par l'arrivée du jour de l'an.

Le 17 du courant, dit la *Minerve*, la glace était rendue vis-à-vis le bas du village de Varennes, et elle s'arrêta à l'isle Gro-bois, devant la Pointe-àux-Trembles, et à l'isle St. Thérèse, devant Varennes, barrant ainsi le grand chenal du nord. Comme le chenal du sud était déjà barré sur l'isle Charron, devant Longueuil, le côté sud du fleuve resta parfaitement libre depuis le bas du village Varennes jusque vis-à-vis la ferme de feu M. le Capitaine L'Espérance, à Longueuil.

Un ancien cultivateur de Varennes, âgé maintenant de 89 ans, interrogé sur cet événement, disait que son vieux père lui avait dit avoir vu la même chose dans sa jeunesse, de sorte qu'il y a plus de 100 ans que ce fait ne s'est pas reproduit devant Varennes.

Le 20 du courant, le feu a détruit une annexe considérable de la fabrique d'huile de lin de M. Hubert Turcotte, à Beauport. Au moment de l'incendie il y avait en dépôt pas moins de vingt mille gallons d'huile. A force de travail on a pu préserver le moulin. C'est une perte évaluée à quinze ou vingt mille piastres. Rien n'était assuré pour la bonne raison que les Compagnies d'assurance ont pour règle de ne pas assurer les bâtisses qui ont une pareille destination. C'est la troisième ou quatrième fois qu'un semblable malheur arrive à M. Turcotte. Espérons que des amis puissants viendront en aide à cet énergique entrepreneur.

On a ressenti une secousse de tremblement de terre à la Baie St. Paul, le 22 du courant, à 9 h. 10 m. du matin.

RECETTE AGRICOLE

Moyen de rendre au lard son goût et sa saveur primitifs

Nous lisons dans le *Journal d'agriculture* de St. Hyacinthe : Ceux qui ont du lard qui a mauvais goût, ou une mauvaise odeur, ce qui arrive souvent en été, pourront lui rendre son goût et sa saveur primitifs avec le procédé suivant : on ôte tout le lard du saloir, puis on lave chaque morceau avec de l'eau un peu tiède, puis on le gratte comme il faut avec la lame d'un couteau. Le saloir doit aussi être nettoyé. Ensuite on met un rang de lard au fond du saloir, puis on introduit des petits morceaux d'écorce de pruche entre les briques de lard et on soupoudre du poivre sur tout le lard. Avant de mettre un second rang de lard, on prendra la quantité de poudre à canon suffisante pour charger un fusil, on l'enveloppera dans un papier et on placera le papier entre deux briques de lard du premier rang. On continuera ainsi pour chaque rang à mettre de l'écorce de pruche et du poivre ; mais on ne mettra de poudre que dans le premier rang. Ces procédés terminés, on pratiquera la salaison comme à l'ordinaire, et le lard deviendra bientôt aussi bon que le lendemain de la boucherie.

FEUILLETON

LA FILLE DU BANQUIER

PREMIERE PARTIE

III

Une attaque nocturne -- A quoi peut servir le creux d'un chône

(Suite.)

— Non, avec votre permission, je vais repartir tout de suite, répliqua l'homme de loi. Mieux vaut être en avance d'un jour que d'une minute trop tard. On ne saurait s'entourer de trop de précautions quand on a affaire à des hommes comme M. Mouton. Tout en parlant, M. Jarry tira les papiers et les écrits qui étaient devant lui et commença à en faire un paquet qu'il attachait avec un bout de ficelle rouge qu'il tira de l'une de ses immenses poches.

— N'est-il pas étrange, dit Moidrey d'un son de voix musical, que les titres de toutes ces hypothèques soient allés se réunir dans les mains d'une même personne ? Ce M. Mouton doit être fameusement riche.

Jarry fit une moue des lèvres et leva les épaules.

— Comme cela, comme cela ! dit-il. Il n'est que le chat qui loue sa patte pour retirer, au profit d'autrui, les marrons du feu.

— Que voulez-vous dire ?

— Tout simplement qu'il travaille pour quelqu'un dont la fortune est immense, et que ce client, comme je l'ai découvert, il y a seulement quelques jours, est le véritable propriétaire de tous les titres d'hypothèques que, Dieu merci, nous sommes maintenant en mesure de racheter.

— Connaissez-vous, par hasard, le nom de ce mystérieux personnage ?

De Moidrey fit cette question plutôt pour avoir quelque chose à dire que par curiosité.

— C'est accidentellement que je l'ai appris l'autre jour pendant que je me trouvais dans le cabinet de M. Mouton. On parlait bas, mais j'ai l'oreille fine, ajouta M. Jarry en faisant un signe de tête. C'est le meilleur client de maître Mouton, je dirai même qu'il n'en a pas d'autres ; car il y a des gens qui sont, comme cela, assez riches pour se payer un avocat pour eux seuls.

— C'est, répliqua de Moidrey en riant, un luxe qui devrait les débarrasser promptement de leur fortune. Mais vous ne m'avez pas dit le nom de ce millionnaire ?

— M. Isaac Delagrave

M. Jarry était homme de loi, et, par état, il avait vu tant de choses qu'il ne lui arrivait plus que rarement de s'étonner. Mais bien certainement il ne fut pas peu surpris de l'effet inattendu qu'avait produit le nom qu'il venait de prononcer.

De Moidrey se leva de sa chaise comme s'il avait été mu par l'électricité et poussa un cri d'étonnement. A ce cri répondit un autre que jeta une troisième personne qui venait d'entrer dans

l'appartement et qui s'arrêta derrière M. Jarry.

Le premier cri, avons-nous dit, fut un cri d'étonnement.

Le second fut arraché par la frayeur.

M. Jarry, en se retournant vivement, reconnut madame De Moidrey, gracieuse et charmante femme, avec de beaux grands yeux bruns, un regard doux et tendre, et qu'ombrageaient de longs cils soyeux.

On aurait dit d'une jolie madone. Ses yeux avaient ce calme et cette douceur qui expriment si bien l'amour sincère et dévoué qui a sa source dans le cœur.

Elle avait un teint rose et blanc et ses joues avaient la pureté de la perle et la carnation de la rose.

En attendant le nom prononcé par M. Jarry, ses yeux s'étaient troublés et une pâleur livide avait couvert son front.

Isaac Delagrave, détenteur de toutes les créances qui étaient hypothéquées sur les domaines de son mari !

N'y avait-il pas là de quoi la frapper de terreur ?

— Dieu me pardonne ! dit M. Jarry, j'ignorais que vous connaissiez M. Delagrave.

— Personnellement je ne le connais pas, quoique son nom ne me soit pas étranger.

Le regard d'Alfred de Moidrey, s'arrêta sur sa jeune femme, et il lui en dit plus, en une seconde, que n'aurait pu faire les plus tendres paroles d'affection.

— C'est un nom, continua M. De Moidrey, qui ne nous rappelle que de fâcheux souvenirs ; et je vous serai obligé, monsieur, de ne pas perdre une heure pour retirer de pareilles mains les titres de propriété de la demeure de mes ancêtres. Je vais donner l'ordre d'atteler, et l'un de mes gens vous reconduira directement à la ville.

De Moidrey était agité comme on ne l'avait jamais vu. Au moment où il étendit le bras pour saisir un cordon de sonnette, M. Jarry l'arrêta respectueusement.

— Merci, dit-il ; mais cela n'est pas nécessaire. J'ai pris un cabriolet à la ville voisine, et je m'en irai comme je suis venu ; la distance n'est que de trois lieues au plus, et, pour prendre le chemin de fer et, demain dès le matin, je convertirai en argent ces papiers, et il frappa sur le portefeuille qu'il tenait à la main, et j'irai vite arracher à tout jamais, je l'espère bien, les domaines de Moidrey des griffes des vautours.

Après avoir adressé quelques paroles flatteuses à Mme de Moidrey dont il était un grand favori, M. Jarry serra la main que lui tendit Alfred et partit.

L'avocat descendit le large escalier du château, et, arrivé dans le vestibule, il remit son pardessus que lui tendit l'un des nombreux valets qu'il trouva nonchalamment couchés sur les banquettes.

En passant sur la terrasse au bout de laquelle il avait laissé son cabriolet, il s'arrêta un instant, pour dire quelques paroles à une femme d'un certain âge qui portait dans ses bras, avec les soins les plus grands, un superbe enfant qui paraissait avoir environ deux ans. L'enfant et sa gouvernante revenaient de la promenade, et étaient accompagnés par un dogue magnifique dont les grands yeux intelligents reconnurent immédiatement M. Jarry pour un ami.

La femme était madame Bernier, qui remplissait au château le poste de première gouvernante.

L'enfant était le fils unique d'Alfred de Moidrey, et lui et sa femme nous n'avons pas besoin de le dire, l'aimaient d'un amour qui allait jusqu'à l'idolâtrie.

Le chien était l'un des plus beaux spécimens des mâts anglais, et il ne quittait jamais son jeune maître pour qui il s'était pris d'une tendre affection et dont il s'était de lui-même constitué le gardien.

— J'espère que votre bébé a bonne mine ! dit l'avocat, en caressant doucement avec ses doigts, les joues fraîches de l'enfant.

— Je n'ai jamais rien vu de plus doux ni de plus gai ! répliqua Mme Bernier, dont le visage, d'habitude si calme, s'illumina d'un rayon d'enthousiasme. On ne voudrait pas l'aimer qu'on y serait forcé malgré soi, tant il est bon et gentil !

— Et il serait encore plus gai s'il savait l'avenir qui est devant lui ! répondit M. Jarry. Ah ! madame Bernier, il y a des gens qui viennent au monde avec des cuillères d'argent dans la bouche,

et l'héritier des Moidrey est du nombre.
 Madame Bernier embrassa l'enfant avec tendresse, mais elle soupira. Pauvre femme ! elle avait tant souffert, dans son temps, que soupirer était devenu chez elle une habitude.
 — Personne ne sait ce que l'avenir nous réserve, dit-elle ; le plus beau jour est souvent suivi d'une nuit horrible.
 — Allons, allons ! répliqua en riant l'avocat, je vous promets moi que ce joli petit garçon aura un chemin semé de roses dont on l'aura eu le soin, qui plus est, d'ôter les épines.
 M. Jarry mit ses gants, déposa un baiser sur le front de l'objet de ses prophéties, et, après avoir dit adieu à Mme Bernier, se dirigea vers la cour.

— Ce n'est pas une personne bien gaie que Mme Bernier, murmura-t-il, en montant dans son cabriolet et en rassemblant les rênes. Il y a comme cela, positivement, des gens qui m'agacent. Bast ! si tout le monde réfléchissait à l'avenir, je voudrais bien savoir ce que deviendraient les avocats et les hommes de loi ?

Le soleil était prêt à disparaître à l'horizon et ses rayons lançaient des gerbes de lumières qui se jouaient à travers les branches des arbres.

Entre le château et la ville où M. Jarry comptait prendre le chemin de fer de Paris, était le bois de Moidrey.

A un certain endroit, il y avait une route qui traversait le bois pour aller rejoindre plus loin le grand chemin. Cette route que pouvaient parfaitement suivre les voitures abrégait la distance d'au moins un quart de lieue.

A environ cent pas de cette route était l'un des endroits les plus sauvages qu'on eût jamais vus et qu'on avait surnommé le Ravin du Diable. On y remarquait surtout un chêne d'une grosseur surprenante et dont les branches s'étendaient tout autour sur un espace considérable. Ce chêne était connu des paysans des environs sous le nom de chêne maudit, en souvenir d'un crime sans doute qui s'était accompli sous son feuillage.

Au moment où M. Jarry quittait le château de Moidrey, un homme était couché au pied de ce monarque des forêts.

Court de taille, les épaules larges et carrées, les cheveux coupés ras de la tête, il avait avec un animal féroce une ressemblance qui rendait plus frappante encore son front bas et fuyant. On lisait dans ses yeux la cruauté et la férocité d'un bulldog.

Il tenait à la bouche un bout de pipe horriblement sale, mais qui n'était guère plus noir que les dents qu'il laissait voir chaque fois qu'il entr'ouvrait les lèvres pour exhaler la fumée de tabac.

— En voilà une chance ! murmurait-il ; après cinq ans passés à Cayenne. C'est qu'aussi j'ai eu de l'audace quand j'ai vu que j'étais condamné à passer ma vie dans ce pays de sauvages. Je leur ai souhaité le bonjour, sans prendre le temps de faire mes malles ; et, à peine rentré en France, voilà que le diable me met sur le chemin d'un brave garçon pour qui j'avais travaillé jadis. Il m'a reconnu et m'a parlé d'un coup qu'il méditait. Votre prix ? lui ai-je demandé. Ce que vous voudrez, m'a-t-il répondu. L'affaire a été convenu, et me voici, toutes mes dépenses payées, et de l'argent dans ma poche.

Le misérable continuait ainsi à repasser, à demi-voix, ses hauts faits, lorsqu'un homme qui s'était approché sans bruit lui posa la main sur l'épaule.

— Est-ce ainsi, dit le nouveau venu dont les traits étaient cachés sous un masque, que vous faisiez le guet dans les forêts de Cayenne ? Je vous avais dit de vous tenir en observation à l'entrée du parc. Pourquoi avez-vous quitté votre poste ?

— Parce que celui-ci vaut mieux, répondit l'homme à la pipe. Il n'y a pas un chemin, ni même un sentier à dix lieues autour de Moidrey que je ne sois capable de parcourir les yeux fermés.

— Après ! dit l'autre impatiemment.

— C'est pour cela que je sais que toutes les voitures qui se rendent du château à la ville devront passer près du Ravin du diable.

— Mais vous ne pouvez apercevoir la route, d'ici !

— C'est vrai ; mais par un temps clair et pur comme celui qu'il fait ce soir, je distinguerais le bruit des roues d'une voiture à une lieue de distance. J'ai cinq cents fois couru ce bois lorsque j'étais enfant, et il me rappelait tout à l'heure des souvenirs...

— Qui ne devaient pas être bien agréables, si j'en juge par

voire situation présente, dit l'autre.
 Le bandit continua sans prendre garde à cette observation :
 — Il n'y a pas d'endroit où les oiseaux aiment à faire leur nid comme dans les branches du chêne maudit. C'était en montant après un nid de corbeaux qu'un jour je manquai me casser le cou en tombant dans le tronc de cet arbre.
 — Dans le tronc, que voulez-vous dire ?
 — Certainement ; tout solide qu'il en a l'air, le vieux chêne est creux comme un tambour. Heureusement que je tombai sur les pieds, autrement, je n'en serais jamais sorti vivant !
 L'homme au masque examina l'arbre majestueux avec un air évident d'incrédulité.

(A continuer)

Chemin de Fer du Grand Tronc

STATIONS	Vers les Jours		Vers les Nuits	
	Aller	Retour	Aller	Retour
Pointe-Lévy	9.00	4.50	11.00	3.00
Haddock	9.10	4.55	11.10	3.05
Chaudière	9.25	4.55	11.25	3.05
St. Jean Chrysost.	9.35	4.55	11.35	3.05
St. Henri	9.45	4.55	11.45	3.05
St. Charles	9.55	4.55	11.55	3.05
St. Michel	10.05	4.55	12.05	3.05
St. Pierre	10.15	4.55	12.15	3.05
St. Vincent	10.25	4.55	12.25	3.05
St. Thomas	10.35	4.55	12.35	3.05
St. Jean Fort-Dauph.	10.45	4.55	12.45	3.05
St. Roch	10.55	4.55	12.55	3.05
St. Anne	11.05	4.55	1.00	3.05
St. Denis	11.15	4.55	1.10	3.05
St. Paul	11.25	4.55	1.20	3.05
St. Pierre	11.35	4.55	1.30	3.05
St. Jean	11.45	4.55	1.40	3.05
St. Michel	11.55	4.55	1.50	3.05
St. Charles	12.05	4.55	2.00	3.05
St. Henri	12.15	4.55	2.10	3.05
St. Jean Chrysost.	12.25	4.55	2.20	3.05
Chaudière	12.35	4.55	2.30	3.05
Haddock	12.45	4.55	2.40	3.05
Pointe-Lévy	12.55	4.55	2.50	3.05

Lettres non réclamées au Bureau de poste, Ste. Anne :
 Angers, Ensebe—Bilodeau, Octave—Bérubé, Nicolas (4)—Cartier, Bte.—Chouinard, Samuel—Daché, F. march.—Dubé, Ls.—Duplessis, Pierre—Lévesque, Nap.—Lajeunesse, Isaie—Ouellet, Rémi—Pelletier, Frs.—Paré, F. X.—Piquet, Firmin—Pelletier, Joseph—Pelletier, Eluther—Pelletier, Malvina—Picard, Marguerite—Rouleau, Joseph—Rochand, O.—Soucy, Vilmaire.
 30 décembre 1869. J. DIONNE, M. P.

OUVRIERS TYPOGRAPHES DEMANDÉS

Le soussigné aura besoin de deux ouvriers typographes au 1er février prochain : l'un pouvant servir comme *prote* à l'atelier de la Gazette des Campagnes à Ste. Anne de la Pocatière ; l'autre, outre la composition, aurait quelque connaissance dans le fonctionnement des presses à cylindre. — Deux apprentis trouveront immédiatement de l'emploi au même atelier.
 S'adresser au soussigné, par lettre affranchie.

CEUX des abonnés à la Gazette des Campagnes qui paieront leur abonnement d'ici au 1er février auront encore droit à la prime offerte il y a quelques semaines. Nous retardons pour donner à tous un moyen de profiter de la prime et nous fournis par là même l'avantage de faire quelques changements dans notre établissement. Une piastre à payer par chaque abonné, n'est qu'une bagatelle, tandis que au-delà de douze cents piastres d'arrérages dues pour abonnement à la Gazette des Campagnes pourraient être d'une grande utilité à son propriétaire qui ne peut compter que sur l'encouragement de ses abonnés pour le maintien et l'agrandissement de son journal.

A VOINE DE NORVEGE A VENDRE.—Le soussigné offre en vente cent minots de cetteavoine récoltée à Ste. Anne Pête dernier, et supérieure à celle achetée des Etats Unis.—Prix : le minot, \$5 ; 1/2 minot, \$3 ; 1/4 de minot, \$2.
 30 décembre 1869. FIRMIN H. PROULX.